

DELIBERATION N° 015/2025

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS
Séance du lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Nombre de conseillers :

En exercice	19	Présents	15	Votants	19
Absents	4	Exclus	0		

Date Convocation : mercredi 2 avril 2025

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Virginie BOYER, Céline DURAND, Daniel SAUVAGE, Christel FIETKAU, Patrick LECOMTE, José PASQUALETTI, Karine COMBE (arrivée à 19H15), Nathalie LEFEVRE, Yvelise ROPTIN, Jean-Louis REYNAUD, Vanessa AIRAL.

Pouvoirs : Michel GORDOT à Céline DURAND, Mickaël DUREZ à Bernard DANIEL, Yann RICHE à Nathalie LEFEVRE, Anthony FERNANDEZ à Vanessa AIRAL.

Absents excusés : Michel GORDOT, Mickaël DUREZ, Yann RICHE, Anthony FERNANDEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Céline DURAND est désignée secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs 2025

Vu l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établie le 12 mars 2021 pour 6 ans avec révision chaque année ;

Considérant la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs pour l'année 2025 ci-jointe à cette délibération ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne cette fois-ci la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour un agent d'entretien, de restauration et du périscolaire correspondant au grade d'avancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- La création d'un poste déjà pourvu, au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet annualisé, en vue d'exercer son emploi d'agent d'entretien, de restauration et d'agent périscolaire.
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Mons,
Le 14 avril 2025

Gérard BANQUET
Maire de MONS

Céline DURAND
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Banquet'.